



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E104756

VALABLE JUSQU'AU 14/09/2025

ÉDITÉ LE

01/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1982

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 09/09/2024
40 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1982B00334

Siret : 325 493 898 00044

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5046626-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 52221854005

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 52221854007

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : SOCIETE MACE ET FROGE

7 C RUE DES CHARMILLES
ZI SUD EST
35510 CESSON-SEVIGNE

Téléphone : 02 99 33 78 01

Fax :

Portable : 0299337801

Site Internet : www.mace-froge.fr

E-mail : contact@mace-froge.com

Responsabilité légale :
FROGE GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 45

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/09/2023
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	15/09/2023
5223 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	04/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/09/2023
o Chaudière bois	04/10/2023
o Poêle ou insert bois	04/10/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	15/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.